



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 28 février 2022

[...] [...] **Objet :** plainte à l'encontre de Limburg.net

Monsieur le Président,

En sa séance du 18 février 2022, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant en sections réunies, a examiné une plainte introduite par un habitant francophone de la commune de Fourons, concernant l'envoi d'un avertissement-extrait de rôle (AER) uniquement rédigé en néerlandais. Le plaignant a demandé la version française mais n'a reçu qu'une copie. En outre, la copie en question n'était pas entièrement rédigée en français ainsi que l'enveloppe dans laquelle elle a été envoyée.

Dans un courriel daté du 22 novembre 2021, Limburg.net (traduction) nous a communiquée ceci : (traduction)

« (...) *Limburg.net* envoie aux citoyens les avis de paiement de la taxe sur les déchets pour le compte des communes du Limbourg et de la ville de Diest. *Limburg.net* envoie les avertissements-extraits de rôle à partir de son siège principal établi à Hasselt. Etant donné que la commune de Fourons est une commune à facilité, le citoyen a la possibilité de demander une version française à *Limburg.net*. *Limburg.net* répond aux demandes de traduction par le biais d'un courrier en français avec en annexe une copie de l'avis de paiement d'origine plus une traduction de ce document.

La plainte mentionne 3 remarques : la fonction des directeurs accompagnant la signature de la lettre d'accompagnement, le logo sur l'enveloppe et le bulletin de virement non traduit. La plainte a fait l'objet d'une enquête interne.

Limburg.net réalise manuellement une traduction de l'avertissement-extrait de rôle qui correspond grosso modo au *layout* de l'avertissement-extrait de rôle d'origine, même si, selon notre interprétation de la réglementation linguistique, une traduction sous la forme d'un simple texte est suffisante. *Limburg.net* n'est pas obligé de fournir la traduction en respectant strictement le *layout* d'origine. Cette méthode de travail a été vérifiée avec la commune de Fourons et Monsieur [...], commissaire d'arrondissement-adjoint de Fourons.

La traduction du bulletin de virement est techniquement impossible à réaliser pour nous étant donné que ces formulaires de virement sont préimprimés en grande quantité par notre soumissionnaire qui est responsable pour l'impression, le traitement et l'expédition. De notre point de vue, l'information figurant que le bulletin de virement est une redite des instructions de paiement qui se trouvent déjà sous forme de texte – et donc également traduite – en dessous du cadre sur l'avertissement-extrait de rôle.

Le logo figurant sur l'enveloppe est – tout comme les bulletins de virement – préimprimé en grande quantité pour limiter les coûts et ne peut pas être traduit. Les signatures de notre direction dans la lettre d'accompagnement, seront traduites dans les futures lettres de réponse.

Nous sommes d'avis que les remarques formulées n'ont pour ainsi dire pas d'impact sur la bonne compréhension du document. (...) ».

*
* *

Limburg.net est l'intercommunale des déchets du Limbourg et de Diest. Une intercommunale est un service régional au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal le 18 juillet 1966 (LLC).

Un AER est un rapport avec un particulier au sens des LLC.

Conformément à l'article 34, a) LLC, tout service régional dont l'activité s'étend à des communes de la région de langue française ou de langue néerlandaise soumises à un régime spécial ou à des régimes différents et dont le siège est établi dans la même région; utilise dans ses rapports avec un particulier la langue imposée en la matière par les services locaux de la commune où l'intéressé habite.

Il existe une présomption *juris tantum* que le choix de la langue de l'intéressé est la langue de la région.

Dans ce cas-ci, le service a été informé du choix de la langue du particulier par sa demande de recevoir une version française de l'AER. Partant, l'AER aurait dû être rédigé entièrement en français.

La plainte est dès lors reconnue comme étant recevable et fondée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE